

Convocation en date du 30 août 2018  
Affichage en date du 30 août 2018

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL en date du 07 septembre 2018

Présents MMES REINA Béatrice, TALHI Jeannine, FORASETTO Laurence  
MM AMBROSIO Robert, BESNARD Gilbert, POULET Christophe, RICHARD Dominique  
VESPERINI Olivier,  
Pouvoirs : NICOLAS Valérie (pouvoir à FORASETTO Laurence), SCAVINO Pierre-Jean (pouvoir à  
RICHARD Dominique)  
Absents excusés : ZOUAGHI Pascale, MOUNIER Laurent  
Secrétaire : Mme REINA Béatrice

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la proposition de la SPL ID 83 pour l'AMO des travaux du giratoire  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

### **Approbation du conseil municipal du 05 juillet 2018:**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 05 juillet 2018.

### **18.61 – Rapport d'activité pour l'exercice 2017 SPL « ID83 » :**

VU l'article 30-1 des statuts de la SPL « ID83 » et conformément à l'article L 225-100 du Code du Commerce modifié par la loi n°2012-387

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente à la SPL « ID83 » et que le conseil d'administration correspondant établit un rapport d'activité annuel. Celui-ci est transmis aux communes pour validation.

Monsieur le Maire expose à son conseil le rapport d'activité de l'exercice 2017.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité**

D'approuver le rapport d'activité pour l'exercice 2017 de la SPL « ID83 »

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

### **18.62 – Rapport annuel 2017 du SIVED :**

VU les statuts du SIVED

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon est adhérent au SIVED qui établit un rapport d'activité annuel. Celui-ci est transmis aux communes pour validation.

Monsieur le Maire expose à son conseil le rapport d'activité de l'exercice 2017.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité**

D'approuver le rapport d'activité pour l'exercice 2017 du SIVED

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**18.63 – choix d’un cabinet d’études pour le diagnostic préalable à la restauration du Pigeonnier Roux de Corse :**

Vu le Code des marchés publics ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’ il est nécessaire de réaliser une étude de diagnostic préalable à la restauration du Pigeonnier, cette étude comprendra une partie analyse et diagnostic et une partie faisabilité de l’opération et proposition d’interventions.

Il fait part de l’analyse des offres réalisée par le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte et précise que cette étude sera subventionnée à hauteur de 80%.

Après avoir entendu le rapport d’analyse des offres;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L’UNANIMITE ,D’AUTORISER :**

M. le Maire à signer la proposition et toutes les pièces s’y rapportant avec le bureau d’études suivant :  
- Architecture et Héritage domicilié 29 rue Charles Montaland 69100 VILLEURBANNE pour un montant total de 11 475,00 € HT.

**18.64 – Convention avec le Syndicat Mixte de la Provence Verte pour une assistance-conseil-:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de restauration du Pigeonnier Roux de Corse il est nécessaire d’établir une convention entre le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte et la Commune.

Cette convention définit les conditions et modalités administratives et technique de l’intervention du Syndicat Mixte pour le conseil et l’assistance technique et administrative dans le cadre des études et travaux sur le Pigeonnier.

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

**décide à l’unanimité**

d’accepter la convention entre le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte et la Commune relative à l’assistance du Syndicat Mixte pour les études et les travaux du Pigeonnier Roux de Corse, d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’ensemble des documents nécessaires à cette décision

**18.65 Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles:**

Monsieur le Maire précise que l’étude concernant l’analyse, le diagnostic et la faisabilité du projet préalable à la restauration du Pigeonnier est éligible à une subvention octroyée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d’Azur. Elle peut être subventionnée à hauteur de 40% du HT.

Monsieur le Maire précise que ces études sont nécessaires pour réaliser les travaux de restauration du Pigeonnier, bâtiment inscrit sur le registre des monuments historiques. Le montant de ces études s’élève à 11 475€ HT.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

#### **Décide à l'unanimité**

- **De réaliser** les études de diagnostic préalable à la restauration du Pigeonnier.
- **De solliciter** Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur pour une demande de subvention à hauteur de 40% du montant des travaux.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces études

#### **18.66 Demande de subvention au Conseil Régional PACA:**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la commune a la possibilité de solliciter auprès du Conseil Régional PACA une demande de subvention pour les études préalables à la restauration du Pigeonnier.

Monsieur le Maire rappelle que ces études comprendront une partie analyse et diagnostic et une partie faisabilité de l'opération et proposition d'interventions. Ces études sont indispensables pour réaliser la restauration du Pigeonnier qui pourra ainsi être ouvert au public pour des visites et expositions.

Le montant estimatif de ces études s'élève à euros 11 475 euros HT.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**décide à l'unanimité :**

- De solliciter le Conseil Régional PACA pour une subvention de 4 590 euros les études préalables à la restauration du Pigeonnier ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision

#### **18.67 Assistance marché de travaux pour le giratoire:**

Vu la délibération n° 18.50 du 04 mai 2018 relative à notre adhésion à la SPL

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que dans le cadre de ses fonctions la SPL ID83 peut assister la commune dans les travaux d'aménagement du giratoire à l'entrée de ville..

Monsieur le Maire rappelle que ces études comprendront une phase assistance à l'élaboration du projet, une phase assistance à l'établissement des pièces du dossier de consultation et une phase d'assistance au suivi de l'exécution.

Le montant de ces prestations s'élève à euros 12 250 euros HT.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**décide à l'unanimité :**

D'autoriser M. le Maire à signer la proposition de la SPL ID83 et toutes les pièces s'y rapportant pour un montant total de 12 250,00 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.